



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE

VI. DEC. 2023 N° 136

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230821-VI-DEC-2023-136-AU  
Date de télétransmission : 22/08/2023  
Date de réception préfecture : 22/08/2023

**OBJET : Charte de déontologie et son avenant dans le cadre de l'adhésion à l'association Cultures du Cœur 91.**

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer la charte de déontologie et son avenant dans le cadre de l'adhésion à l'association Cultures du Cœur 91.

### DECIDE

**ARTICLE n°1 :** De signer la charte de déontologie et son avenant dans le cadre de l'adhésion à l'association Cultures du Cœur, située 9 avenue du Bellay à VIRY CHATILLON (91170).

**ARTICLE n°2 :** La présente charte de déontologie et son avenant sont signés pour une durée d'un an. Une cotisation annuelle de 250 € est demandée à la Ville d'Etampes.

**ARTICLE n°3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'association Cultures du Cœur Essonne.

Fait à Etampes, le 21 AOUT 2023

Pour le Maire empêché  
et par délégation  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1ère Adjointe au Maire

22 AOUT 2023